ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
DIRECTION REGIONALE TANGER/TETOUAN/AL HOCEIMA
COMPLEXE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TETOUAN 2

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 05-2026-CFP-TETOUAN2

Le complexe de la formation professionnelle TETOUAN 2 procède à l'achat sur bon de commande, objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 des décrets n°2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet De La prestation : Recharge et Réparation des extincteurs installés dans les établissements de formation professionnelle relevant du CFP Tétouan 2.

Consistance de la prestation :

N°	Désignations	Unité de mesure	Quantité	Garantie Exigée
1	RECHARGE ET REPARATION EXTINCTEURS POUDRE ABC 9KG	UN	1	
2	RECHARGE ET REPARATION EXTINCTEURS POUDRE ABC 6KG	UN	32	
3	RECHARGE ET REPARATION EXTINCTEURS EAU PULVERISEE 6L	UN	17	
4	RECHARGE ET REPARATION EXTINCTEURS EAU+ADDITIF 6L	UN	6	
5	RECHARGE ET REPARATION EXTINCTEURS DIOXYDE CARBONE CO2 5KG	UN	6	

Lieux d'exécution : Les établissements de formation relevant du complexe de formation TETOUAN 2 (ISTA ROUTE SEBTA /ISMO TETOUAN/ ISMBTP MARTIL)

Délais d'exécution : 10 Jours après notification du BC visé.

Date et heures limite de réception des devis des concurrents : 17/11/2026 à 11H00.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt devis des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 91 du décret n°2.22.431 relatifs aux marchés publics.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à la disposition de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023)relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- **NB :** Le devis doit être arrêté en toutes lettres.
- Tout devis doit mentionner les renseignements suivants :

- La dénomination et l'adresse
- N° de la patente
- N° d'inscription à la taxe professionnelle,
- N° d'affiliation à la CNSS
- N° de l'ICE
- Relevé d'identité bancaire

- L'adresse doit être conforme à celle figurant sur le cachet.

Directeur Du Complexe

CHAFAK KARIM
DIRECTEUR CFT